

Taux de participation aux bénéfices 2023 du fonds en euros Netissima dans les contrats Altaprofits assurés par Generali Vie

Altaprofits, Courtier et Conseil en Gestion de Patrimoine sur Internet, annonce le **taux de participation aux bénéfices 2023, net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, du fonds en euros Netissima** dans ses contrats **Altaprofits Vie (assurance vie)** et **Altaprofits Capitalisation (capitalisation)** assurés par **Generali Vie** :

de 3,10 % à 4,12 % pour l'année 2023
(de 1,53 % à 3,06 % en 2022).

La grille de rendements 2023 servis aux souscripteurs des contrats se présente comme suit :

<u>Part des unités de compte (UC) dans l'épargne</u>	<u>En fonction de la part d'UC, coefficient multiplicateur</u>	<u>Taux de participation aux bénéfices net 2023</u>
< 40 %	150 %*	3,10 %
≥ 40 à 50 %	150 %	3,10 %
≥ 50 à 60 %	170 %	3,50 %
> à 60 %	200 %	4,12 %

* A titre exceptionnel, compte tenu du contexte économique, Generali Vie a décidé de rendre accessible le 2^e niveau de bonification sur encours dès 0 % d'unités de compte ; par conséquent, tous les contrats dont la part d'investissement en unités de compte dans l'encours est inférieure à 50 % bénéficieront d'un bonus multiplicatif de x 150 %.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Contact presse :

Brigitte Huguet - Tél. + 33 1 46 34 78 61 (appels non surtaxés) - information-presse@altaprofits.fr

A propos d'Altaprofits : Altaprofits est Courtier et Conseil en Gestion de Patrimoine sur Internet depuis 1999. Son ambition : défendre les épargnants et leur proposer des solutions d'épargne et d'investissement sur Internet associées à l'expertise de conseillers en gestion de patrimoine.

Altaprofits propose :

- Des solutions en épargne, retraite et immobilier conçues pour tous les projets et avec des partenaires assureurs et sociétés de gestion d'actifs de renom. Ses contrats sont régulièrement récompensés par la presse financière et patrimoniale.
- Une équipe de conseillers à l'expertise patrimoniale reconnue qui accompagne les épargnants dans la construction, la valorisation et la transmission de leur patrimoine. Décryptage de l'actualité économique et financière, clarté et transparence constituent leurs priorités.
- Une plateforme internet altaprofits.com¹, pour consulter et interagir en toute sécurité et en temps réel sur l'épargne et un robo-advisor qui permet de suivre et d'optimiser la gestion financière de son contrat, en analysant quotidiennement le couple rendement/risque.

Au service de toutes les stratégies patrimoniales, les principaux domaines d'expertise d'Altaprofits sont l'assurance vie, la retraite, la prévoyance individuelle, l'investissement en immobilier à travers les SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) et les produits de défiscalisation.

Altaprofits est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 11 912 727,82 euros ayant son siège social au 35-37, rue de Rome - 75008 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 535 041 669 et sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le numéro 11 063 754. Tél. : 01 44 77 12 14 (*appel non surtaxé*) / www.altaprofits.com

Les contrats Altaprofits Vie et Altaprofits Capitalisation sont des contrats d'assurance vie individuel et de capitalisation, libellés en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements croissance donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance), assurés par Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.

Communication à destination des professionnels, sans valeur contractuelle.

¹ Les modalités de souscription, consultation et gestion en ligne du contrat sont précisées dans la Note d'Information valant Conditions Générales de chaque contrat d'assurance.